

eux. Le reste du corps est revêtu d'un gros poil frisé à peu près comme celui de nos moutons, mais bien plus fort et plus épais, il tombe en esté et la peau devient douce comme du velours. C'est pour lors que les sauvages les employent pour s'en faire de belles Robbes qu'ils peignent de diverses couleurs; la chair et la graisse des pisikions est excellente et fait le meilleur mets des festins. Aureste ils sont très méchants et il ne se passent point d'année qu'ils ne tuent quelque sauvage- quand on vient les attaquer, ils prennent s'ils peuvent un homme avec leurs cornes, l'enlèvent en l'air, puis ils le jettent contre terre, le foulent des pieds et le tuent. Si on tire de loing sur eux ou de l'arc au du fusil, il faut si tost apres le coup se jeter a terre et se cacher dans l'herbe car s'ils aperçoivent celui qui a tiré, ils courent apres et le vont attaquer. Comme ils ont les pieds gros et assez courtz, il ne vont pas bien viste pour l'ordinaire, si ce n'est lorsqu'ils sont irrités. Ils sont espars dans les prairies comme des troupeaux; j'en ay vu une bande de 400.

(à continuer.)

## L' Abeille.

“Foras et hæc olim meminisse juvabit.”

QUÉBEC, 17 Novembre 1853.

Depuis la clôture du parlement provincial, la grande question de la tenure seigneuriale est devenue l'objet de l'attention publique. Au sein de la famille, dans les réunions, à la veillée, partout en un mot, depuis la chaumière du cultivateur jusqu'au cabinet de l'homme d'état, il est question des seigneurs. Pauvres seigneurs! il faut voir comme on les maltraite de toute part. Autrefois, on disait: *lucureux comme un seigneur*; aujourd'hui, c'est tout le contraire. L'Abeille ne peut rester indifférente à une question aussi grave et aussi générale; en voltigeant de fleur en fleur, elle a entendu tant de choses sur cette question, qu'elle ne peut résister à la tentation d'en dire un mot à ses lecteurs.

Mais qu'il soit bien entendu qu'en parlant aujourd'hui de la tenure seigneuriale, nous ne prétendons pas émettre une opinion. Nous ne voulons pas nous mêler de politique: *non est hic locus*, s'il est permis d'appliquer à ce sujet le fameux précepte d'Horace. Seulement, comme quelques-uns de nos lecteurs qui ne lisent pas les grands journaux désireraient connaître l'état actuel de la question, nous tâcherons de les satisfaire en peu de mots.

Il s'est tenu un grand nombre d'assemblées relatives à la tenure seigneuriale, mais elles n'ont pu cependant accorder

les différents partis. Dans les unes, on a approuvé le bill présenté par Mr. Drummond; dans d'autres on l'a blâmé. Les uns veulent le modifier, les autres le rejettent entièrement. Les différentes localités sont partagées d'opinion, et ont chacune leur plan. On se croirait au pied de la tour de Babel; il y a seulement cette différence que là, on voulait *édifier*, et qu'ici, ils agitent de *détruire*. Cela finira-t-il aussi par la dispersion des peuples?

Le district de Montréal, bien qu'il ne se soit pas encore expliqué clairement, paraît favorable à l'abolition *générale et immédiate* de la tenure seigneuriale. Est-ce là le meilleur parti à prendre? nous n'en savons rien; mais toujours est-il que l'exécution de ce plan paraît à quelques-uns assez difficile. Serait-ce en obligeant les censitaires à se racheter? Mais tous ne le pourraient pas, et puis, supposé qu'ils le pussent, beaucoup consentiraient-ils à cet arrangement? Ce ne sera pas non plus en faisant payer à la province en tout ou en partie la commutation; car le Haut-Canada qui n'en tirerait aucun profit n'y consentirait pas. Mais on voudra peut-être rendre les parties égales en donnant au Haut-Canada une somme équivalente pour ses besoins locaux. L'idée en effet serait *excellente*, si le trésor public pouvait subvenir à cet énorme déboursement. *Sed hæc ad prudentiores.*

Le district de Québec et celui des Trois-rivières sont partagés d'opinion. Dans certaines paroisses, on veut, comme à Montréal, l'abolition générale et immédiate. Dans d'autres, on demande une commutation libre pour les censitaires et forcée pour les seigneurs. Les adversaires de ce système prétendent qu'il ne mène à rien, et que l'affaire laissée ainsi sans solution excitera de nouveaux troubles. Ici on veut réduire à deux sols par arpent le prix exigible, là on offre jusqu'à quatre sols. Il va sans dire, que ce système trouve des adversaires surtout parmi ceux qui ne veulent pas entendre parler de seigneurs. Quelques-uns veulent que la province achète toutes les seigneuries, et s'arrange ensuite avec les censitaires. Enfin, si nous voulions énumérer tous les systèmes qu'a suscités cette question nous n'en finirions plus. *Quot capita tot sensus.*

Quant à nous, qui ne pouvons être que spectateurs de la lutte, contentons-nous d'espérer qu'elle se terminera au grand contentement de tous, que la victoire restera au parti le plus avantageux à notre chère patrie, et que dame Justice, que tous, seigneurs et censitaires, appellent également, ôtera son bandeau cette fois, pour juger un procès qui intéresse tout un grand pays.

Mardi soir le R. P. Trappiste, abbé de Gethsémani, vint satisfaire nos desirs en se rendant au milieu de nous. Le vénérable Cénobite, qui ne put nous entretenir que quelques instans, nous intéressa beaucoup; les effets prodigieux de vocation dont il nous fit la peinture, nous frappèrent tellement, que nous allions tous nous déclarer Trappistes si le bon Père en fût resté là; mais sa franchise lui fit tourner la médaille, et dès lors notre ardeur diminua sensiblement.

Le R. Père, sur l'instance de M. le Directeur, nous tendit la main, et chacun d'y laisser tomber son petit tribut. Le bon Père a bien voulu nous laisser une lettre d'association, qui nous assure la participation à toutes les prières et bonnes œuvres qui se feront dans l'établissement de Gethsémani.

C'est avec plaisir que nous avons reçu de nos amis de l'Assomption deux correspondances, que nous sommes obligés de remettre à notre prochain numéro.

PROCÈS DE THOMAS HEWARD ET MORISSON.

Ce procès s'est terminé le 3 octobre. Le petit jury a prononcé un verdict d'acquiescement.

Le procureur général ayant abandonné la poursuite contre Morisson, ce dernier a été mis en liberté.

DISTRICT DE KAMOURASKA. Le procès du sieur Prudent Pelletier, accusé du meurtre du nommé Lebel; s'est terminé jeudi, par un verdict d'acquiescement, après une instruction qui avait duré cinq jours.

M. Pierre Valin a mis à l'eau tout récemment l'un des plus beaux navires construits à Québec. Ce vaisseau qui jauge 1,550 tonneaux et porte au delà de 2,000 tonneaux de bois, est d'une élégance remarquable; il est de plus muni d'une foule de mécanismes qui ont pour but de simplifier la manœuvre.

EXPÉDITION ARCTIQUE.

Le Capitaine Inglefield quitta le port de Cork le 26 mai dernier dans le vapeur Phénix, accompagné de deux transports chargés de provisions. Il arriva le 8 juillet dans le détroit de Davis, et commença à rencontrer des glaces à travers lesquelles il fallut ouvrir un passage. Les haches, la poudre et surtout la proue du vapeur armée d'un fort éperon tranchant en fer, permirent aux vaisseaux d'avancer assez rapidement. Le 8 août, ils rencontrèrent avec une joie indicible le vaisseau *North-Star* absent depuis 4 ans.

Depuis 2 ans l'équipage était à la ration. Le 21 août, le *Breadalbane*, un des transports, fut écrasé par les glaces, et sombra en une minute et demie, de sorte qu'on n'en voyait pas même l'extrémité des mâts. Heureusement personne ne périt. Un des officiers qui raconte cet événement s'exprime ainsi: " *It was a very sad and unceremonious way of being turned out of our ship.*" L'équipage a été ramené à bord du Phénix.